2026

FICHE PARTAGE D'EXPÉRIENCE N°1075

VILLE AMIE DES AÎNÉS DEPUIS 2026, EN ROUTE VERS LE LABEL - PONT-SAINT-ESPRIT (30)

INFORMATION & COMMUNICATION

COOPÉRATION TERRITORIALE AVEC LES COMMUNES VOISINES

RÉSUMÉ

La commune de Pont-Saint-Esprit s'est lancée dans la démarche VADA en juillet 2025. Depuis, elle observe un intérêt particulier des communes voisines pour cette démarche.

Dans ce contexte, la commune a rencontré plusieurs élus intéressés pour leur présenter la démarche VADA, permettant ainsi d'amorcer la préfiguration d'une coopération territoriale locale.

PUBLIC VISÉ :
LES COMMUNES VOISINES DU GARD, FAISANT PARTIE OU NON DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GARD RHODANIEN À LAQUELLE PONT-SAINT-ESPRIT APPARTIENT, AINSI QUE CELLES DE DÉPARTEMENTS LIMITROPHES (ARDÈCHE).

LES OBJECTIFS DU PROJET

1. Faire connaître la démarche VADA au plus grand nombre.
2. Développer la coopération territoriale entre les communes engagées dans VADA et favoriser des réflexions croisées et transversales avec une approche territoriale des besoins et des enjeux liés au vieillissement.
3. À terme, il pourrait être envisagé de mener des actions communes, permettant, entre autres, de mutualiser des moyens humains et financiers.

L'ORIGINE DU PROJET

Dans un premier temps, certains élus de communes voisines, intéressés par la démarche VADA, ont demandé s'il était possible de participer à certains ateliers ou réunions publiques afin de prendre connaissance de la démarche et de la dynamique en œuvre à Pont-Saint-Esprit (notamment Bourg-Saint-Andéol et Laudun-l'Ardoise). Cette immersion leur a permis de mieux appréhender le contexte de mise en œuvre et de prendre la température auprès des habitants et partenaires présents avant de franchir le pas en adhérant au Réseau.

Dans un second temps, d'autres communes, comme Saint-Nazaire et Saint-Alexandre, se sont lancées dans la démarche VADA et/ou s'y intéressaient ; comme le maire de Saint-Nazaire, le directeur de cabinet de Pont-Saint-Esprit a souhaité élargir la réflexion aux autres communes du bassin de vie et amorcer la préfiguration d'une coopération territoriale afin de mener des réflexions croisées et, pourquoi pas, à terme, des actions mutualisées. Plusieurs rencontres ont ainsi eu lieu afin de présenter la démarche VADA à d'autres communes.

LE SÉQUENÇAGE DU PROJET

LES ÉTAPES DU PROJET

- Début 2026

Prise de contact d'élus de communes voisines intéressés par la démarche VADA.

À la suite de la présentation de la démarche VADA à certaines communes, ces dernières étaient pleinement satisfaites des informations transmises ainsi que du retour d'expérience effectué ; elles souhaitent à date poursuivre leur engagement dans la démarche. Chaque commune doit ensuite élaborer son plan d'actions.

- 2027

Une fois que les communes seront davantage avancées dans la démarche, il sera pertinent d'échanger sur la faisabilité de projets communs, ainsi que de constituer un groupe de travail intercommunal afin de croiser les réflexions. Si la mise en œuvre d'actions mutualisées se concrétise il faudra définir des objectifs communs et répartir les moyens alloués.

LES PARTENAIRES DU PROJET

L'interlocutrice du prestataire référencé par le RFVAA avec qui la commune de Pont-Saint-Esprit travaille depuis 2025 (Yoobaky) a également permis de faire le lien avec des communes voisines, ce qui a permis de faciliter la mise en réseau ainsi que la connaissance de la situation locale.

Communes avec qui une rencontre a été organisée :

- Bourg-Saint-Andéol (07) : a assisté à des réunions publiques pour prendre connaissance de la démarche
- Laudun-l'Ardoise (30) : une réunion de présentation de la démarche leur a été faite en présence d'élus, directeurs de cabinet et techniciens.

Communes voisines engagées dans la démarche Ville Amie des Aînés / intéressés :

- Saint-Nazaire (30),
- Saint-Alexandre (30),
- Saint-Gervais (30).

RESSOURCES MOBILISÉES

LE BUDGET DÉDIÉ AU PROJET

À définir en fonction des projets.

LA PARTICIPATION AU CŒUR DU PROJET

Ce projet de coopération apporte une double vision stratégique : à la fois à l'échelle de la commune mais également du bassin de vie. Cette prise de recul permet d'aborder de manière plus globale la politique du bien-vieillir sur les territoires et de mener des actions collectives pour un impact sociétal démultiplié.